



LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

LA LIGNE À SUIVRE POUR

- > MIEUX COMPRENDRE VOS IMPÔTS ;
- > BIEN GÉRER VOS TAXES ;
- > BIEN RÉALISER VOS TÂCHES.

VOUS ÊTES UN NOUVEAU TRAVAILLEUR AUTONOME ?

Vous vous demandez

- comment déclarer votre revenu d'entreprise ;
- quelles dépenses sont déductibles ;
- si vous devez vous inscrire aux taxes.

VOUS VENEZ DE DÉMARRER UNE ENTREPRISE ?

Vous vous demandez

- quelles retenues à la source vous devez faire et quelles cotisations vous devez payer ;
- comment déclarer la TPS/TVH et la TVQ ou obtenir des remboursements ;
- qu'est-ce que l'impôt des sociétés ;
- quelles déductions d'impôt et quels crédits d'impôt sont offerts.

Notre programme d'accompagnement est là pour vous outiller afin que vous puissiez améliorer votre compréhension de vos droits et de vos obligations fiscales.



LES AVANTAGES DE SUIVRE LA LIGNE

En bénéficiant **sans frais** de l'expertise de nos agents lors d'une séance d'accompagnement personnalisée, vous aurez l'occasion, en toute confidentialité,

- de recevoir des réponses à vos questions ;
- de découvrir nos services en ligne ou de mieux les connaître ;
- d'obtenir, si vous le souhaitez, une analyse sommaire de vos livres et de vos registres comptables afin de vous assurer que vous avez démarré votre entreprise du bon pied.

CONTACTEZ-NOUS POUR OBTENIR UN RENDEZ-VOUS OU DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

PAR INTERNET

revenuquebec.ca/accompagnement

PAR TÉLÉPHONE

Travailleurs autonomes

Lundi au vendredi :
8 h 30 – 16 h 30
1 800 267-6299 (sans frais)

Entreprises

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 – 16 h 30
Mercredi : 10 h – 16 h 30
1 800 567-4692 (sans frais)

L'intégrité, le respect, l'équité et l'excellence du service sont au cœur de nos actions.

Nos valeurs se traduisent par notre engagement à vous offrir des services de qualité.